

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2023

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-10-2023-07**

Date de convocation le 06/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 9  
Procurations : 4  
Votants : 13

Le douze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ

M CAMGRAND pouvoir à M LACOSTE-PEDELABORDE

M HILLOOU pouvoir à M LETARGUA

M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

**Absentes** : Mmes CAZENAVE, GUITTONNEAU

### **OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNEE 2022**

L'article 5 de la loi du 06 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU).

Il rassemble en un document unique les principales données quantitatives afin d'apprécier l'état du personnel de la collectivité.

Le RSU offre une vision globale et dynamique des ressources humaines. Il constitue un outil de suivi de l'évolution des effectifs des collectivités territoriales. Ce rapport indique les principales caractéristiques des agents territoriaux, de l'organisation et des pratiques des collectivités territoriales. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statuts, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

Le RSU est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de :  
**PREND ACTE** du rapport social unique

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
  
Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20231030-12\_10\_2023\_07-DE

